EGALIM impose 20 % de produits bio en restauration collective.

Et si votre commune produisait elle-même ses légumes ?

Créer une régie maraîchère municipale permet de transformer une contrainte réglementaire en un projet local maîtrisé, économiquement justifiable et porteur de sens pour le territoire.

J'accompagne les collectivités dans la conception, la sécurisation et le déploiement de régies maraîchères municipales performantes, conformes à la loi EGALIM et adaptées aux réalités budgétaires et foncières locales.

La régie maraîchère : un levier concret de souveraineté alimentaire, de maîtrise des coûts et d'emploi local.

Aujourd'hui, les collectivités font face à trois réalités incontournables

1. **Une obligation réglementaire**
   Atteindre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective (Loi EGALIM).
2. **Une pression budgétaire croissante**
   L'achat de produits bio extérieurs expose la collectivité à la volatilité des prix et à une perte de maîtrise des coûts sur le long terme.
3. **Une attente politique forte**
   Donner du sens aux dépenses publiques, créer de l'emploi local et renforcer la résilience alimentaire et environnementale du territoire.

La régie maraîchère municipale répond à ces trois enjeux de manière structurelle et durable.

Méthodologie

Une intervention structurée pour sécuriser la décision et maîtriser le risque

PHASE 1 — VALIDER AVANT D'INVESTIR

Objectif : permettre à la collectivité de décider en toute connaissance de cause.

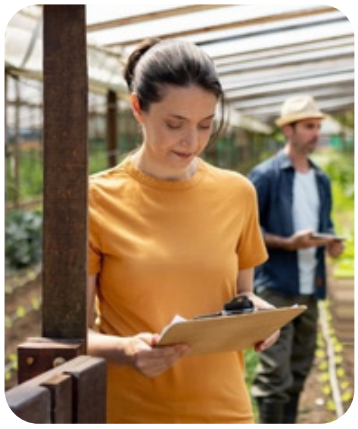

- Étude de faisabilité foncière et technique
  → Vérifier que le projet est réaliste sur votre territoire communal.
- Modèle économique et ROI à 5 ans
  → Justifier l'investissement devant le conseil municipal et les services financiers.
- Définition du poste de chef de culture
  → Sécuriser le recrutement et la réussite opérationnelle de la régie.

PHASE 2 — DÉPLOYER ET PÉRENNISER

Objectif : transformer l'étude en un outil de production opérationnel.

- Feuille de route de déploiement (12 mois)
- Accompagnement stratégique et technique
- Ajustement du modèle économique sur données réelles.

Votre Expert Conseil

Je suis expert en agriculture biologique et en ingénierie de projets territoriaux.

Mon engagement : fournir aux élus et aux directions générales des solutions **réalistes, opérationnelles et défendables budgétairement.**

Une approche sécurisée pour la collectivité :

- Prestations compatibles avec les seuils de marchés publics
- Engagement progressif, sans prise de risque initiale
- **Indépendance totale : aucun lien avec des fournisseurs de matériel ou d'intrants**

Prochaine Étape

Un échange téléphonique de 20 minutes, sans engagement,

suffit pour évaluer la faisabilité d'une régie maraîchère sur le foncier de votre commune et identifier les options réalistes.

06 83 48 29 33 conseil.regie@gmail.com Site Conseil régie Chartres